

DEPARTEMENT DE L'AIN
COMMUNE DE MONTREVEL EN BRESSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE ORDINAIRE PUBLIQUE
DU 5 DECEMBRE 2023

Délibération n° 045 – 2023

=====

Date de la convocation du Conseil Municipal : 30 novembre 2023
 Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 19
 Président : Jean-Yves BREVET, Maire

Membres présents à la séance : Jean-Yves BREVET – Christophe DESMARIS - Françoise ROUX – Sébastien RIGAUDIER - Jean-Pierre ROCHE – Jean-Jacques CHAVANNE – Pascale CAVILLON - Bertrand BREVET – Mathilde VERNET – Nina ZACCAGNINO – Fabrice THOMASSON – Stéphanie LAURENCIN – Pierre-Yves RAVIER.

Membres excusés ayant donné pouvoir : Christelle PERROUD (Pouvoir à Françoise ROUX) – Annie MIGNOT (Pouvoir à Christophe DESMARIS) - Mireille GROSSELIN (Pouvoir à Stéphanie LAURENCIN) – PRUDENT Marie-Noëlle (Pouvoir à Jean-Jacques CHAVANNE) - Ludovic VINCENT (Pouvoir à Jean-Yves BREVET).

Membre absent : Gaëlle DIMBERTON

Membres présents à la séance : 13

Membres excusés avec un pouvoir : 5

Membre absent : 1

Secrétaire de séance : Christophe DESMARIS.

OBJET : BUDGET 2023 – DECISION MODIFICATIVE

M. le Maire expose que des redéploiements de crédits sont nécessaires pour permettre les réalisations comptables de fin d'année.

Il présente donc les écritures suivantes :

Section	Sens	Chapitre	Article	Opération	Mouvement
Investissement	Dépenses	041	2135		- 1942 234,97 €
Investissement	Recettes	041	238		- 1942 234,97 €

Section	Sens	Chapitre	Article	Opération	Mouvement
Investissement	Dépenses	041	231	48	+ 1 786 228,45 €
Investissement	Recettes	041	238	48	+ 1 786 228,45 €

Section	Sens	Chapitre	Article	Opération	Mouvement
Investissement	Dépenses	4581	45813		+ 156 006,52 €
Investissement	Recettes	4582	45823		+ 156 006,52 €

- Ces opérations viennent compléter et remplacer l'opération 1 de la DM n°1 qui permettent de réintégrer les sommes du compte 238 sur un compte de travaux par une opération d'ordre budgétaire. Cela permettra de récupérer le FCTVA en 2024, conformément à la réglementation.
- Afin d'obtenir le versement de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg en Bresse pour l'aménagement de la voie verte « La traverse », conformément à la convention signée, il est

nécessaire d'extraire le montant demandé pour le budgéter sur une imputation « opération pour compte de tiers ».

➤ Neutre en terme de volumes budgétaires

Section	Sens	Chapitre	Article	Opération	Mouvement
Investissement	Dépenses	21	2131	51	- 4 000 €
Investissement	Recettes	021	021		- 4 000 €
Fonctionnement	Dépenses	023	023		- 4 000 €
Fonctionnement	Dépenses	011	615221		+ 4 000 €

- La rénovation de la toiture de la salle des fêtes passe cette année par une opération de maintenance incluant des réparations ponctuelles. Nécessité donc d'inscrire ces crédits en fonctionnement et de retirer ceux en investissement.

➤ Neutre en terme de volumes budgétaires

Section	Sens	Chapitre	Article	Opération	Mouvement
Investissement	Dépenses	21	2131	51	- 6 000 €
Investissement	Dépenses	21	2135	12	+ 6 000 €
Investissement	Dépenses	21	2151	50	- 4 000 €
Investissement	Dépenses	21	2135	12	+ 4 000 €

- Redéploiement des sommes non consommées en 2023 depuis les opérations Réfections toitures (10 000€ budgétés, 4 000€ consommés – cf ci-avant) et Cheminement doux Cuet afin de financer les nouvelles cabanes de joueurs pour le stade du Moulin Neuf

➤ Neutre en terme de volumes budgétaires

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Ouï l'exposé du Maire,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des membres présents ou représentés

DECIDE de modifier les mouvements budgétaires de l'exercice 2023 de la manière suivante :

Tableau récapitulatif

Section	Sens	Budgété avant DM	Budget après DM
Investissement	Dépenses	4 404 418,95 €	4 400 418,95 €
	Recettes	4 604 506,98 €	4 600 506,98 €
<i>suréquilibre</i>		<i>200 088,03 €</i>	<i>200 088,03 €</i>
Fonctionnement	Dépenses	1 924 944,00 €	1 928 944,00 €
	Recettes	1 924 944,00 €	1 928 944,00 €

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jour, mois et an susdits.
 ET ont signé au registre tous les membres présents.

Je certifie que le présent acte
 est exécutoire conformément aux
 lois et règlements, après transmission
 et publication ou notification.

Pour Copie Certifiée Conforme,
 Le Maire

